

Candidature au patrimoine mondial Forteresses royales du Languedoc

En janvier 2025, la France a déposé le dossier de candidature à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco des « Forteresses royales du Languedoc ».

Cet ensemble architectural exceptionnel est composé de huit monuments répartis entre les départements de l'Aude et de l'Ariège : les châteaux d'Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus, et Termes ainsi que les forteresses de Carcassonne.

Ils constituent le système défensif territorial conçu et administré par le roi de France Louis IX, mieux connu sous le nom de Saint Louis, après la Croisade contre les Albigeois (1209-1229).

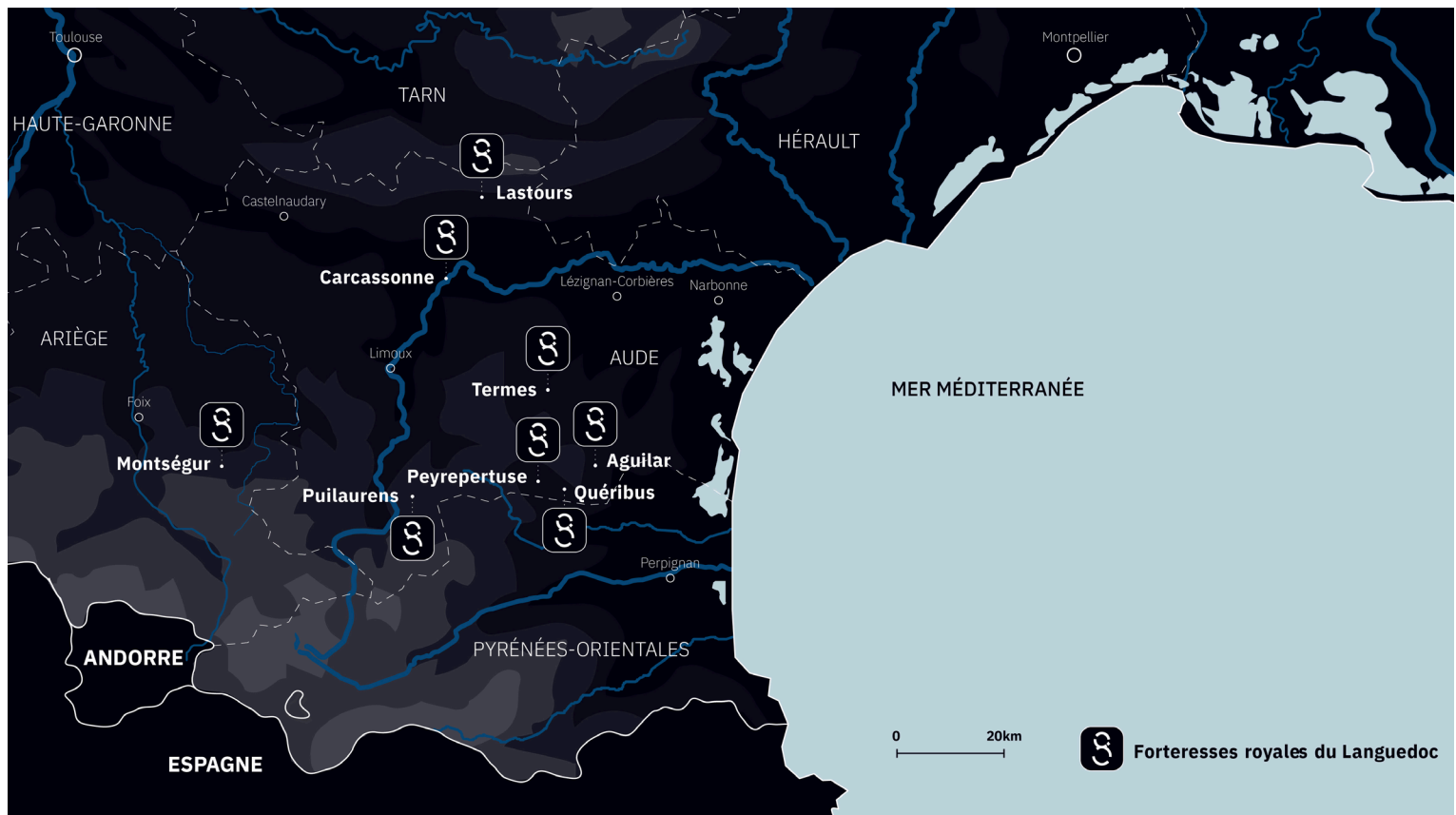
Le royaume de France étend alors son autorité sur le Languedoc en construisant ou renforçant plusieurs forteresses stratégiques à partir de 1230.

Ces monuments, édifiés sur des pitons rocheux, dans des paysages grandioses, illustrent une période charnière de l'histoire, et offrent un exemple unique d'architecture militaire homogène – leur conférant une Valeur Universelle Exceptionnelle.

Après 12 ans d'un vaste et ambitieux travail scientifique et territorial, les équipes du département de l'Aude et l'Association Mission Patrimoine Mondial sont fières de partager avec le plus grand nombre, cette aventure unique et cette histoire singulière.

Rendez-vous à l'été 2026 pour le résultat lors du comité du patrimoine mondial UNESCO.

CARTE DE SITUATION



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Hélène Sandragne, présidente du conseil départemental de l'Aude p. 4

CINQ QUESTIONS À

Hervé Baro, président délégué de l'Association Mission Patrimoine Mondial p. 5

LE CONTEXTE

Les mots de la candidature p. 6

Repères historiques p. 8

LES HUIT FORTERESSES ROYALES DU LANGUEDOC

Le château d'Aguilar p. 9

Les fortifications de Carcassonne p. 10

Les quatre châteaux de Lastours p. 11

Le château de Montségur p. 12

Le château de Peyreperouse p. 13

Le château de Puilaurens p. 14

Le château de Quéribus p. 15

Le château de Termes p. 16

LA CANDIDATURE. COMMENT ÇA MARCHE ? p. 17

ET APRÈS ? p. 19

UNE MOBILISATION COLLECTIVE

Le comité scientifique. p. 20

Le comité de bien p. 21

L'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM)
structure coordinatrice de la démarche p. 21

RAPPEL DES DATES CLÉS p. 22

INFORMATIONS PRATIQUES p. 23

CONTACTS PRESSE p. 23

© Stéphanie Limony - Département de l'Aude.



ÉDITORIAL

Hélène Sandragne, présidente du conseil départemental de l'Aude

La candidature au patrimoine mondial de l'Unesco de nos forteresses royales du Languedoc s'inscrit dans une histoire au long cours : celle de la mobilisation du Département pour protéger et valoriser l'exceptionnel patrimoine historique et architectural de l'Aude.

Après 12 ans de procédure à l'Unesco et plus de 30 ans d'engagement dans une démarche de valorisation patrimoniale ambitieuse (le programme Pays

cathare), nous sommes aux portes d'une nouvelle étape – et quelle étape ! – qui débouchera, nous l'espérons, sur la reconnaissance internationale suprême, celle de l'Unesco. Il s'agit avant tout d'un travail partenarial mené avec les communes et le Centre des monuments nationaux, propriétaires des sites du bien en série et tous les acteurs publics regroupés au sein de l'association dédiée au portage de la candidature : c'est le projet de tout un territoire qui montre à la fois notre ambition et notre savoir-faire. Nous allions la rigueur scientifique du monde universitaire et de la recherche à la passion pugnace des élus locaux pour faire vivre le monde rural dans lequel ces forteresses sont implantées.

« La candidature au patrimoine mondial, c'est le projet de tout un territoire qui montre notre ambition et notre savoir-faire. »

Ce patrimoine culturel exceptionnel fait la fierté des Audois et des Ariégeois et motive notre engagement au quotidien pour le préserver et le transmettre aux futures générations.



ÉDITORIAL

Christine Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège

Au sommet de l'emblématique pog, Montségur demeure une mémoire que nous protégeons.

Mémoire d'un peuple, mémoire d'une résistance, mémoire d'un patrimoine que l'Ariège a toujours su porter avec fierté et responsabilité.

L'inscription des forteresses royales du Languedoc au patrimoine mondial de l'UNESCO serait un acte de reconnaissance historique. Elle consacrerait un projet vivant, collectif, ambitieux, qui fédère nos territoires et engage l'avenir.

Depuis plus de dix ans, le Conseil départemental de l'Ariège s'est mobilisé, aux côtés de l'Aude et des partenaires réunis dans l'Association Mission Patrimoine Mondial, pour faire de cette candidature un levier de valorisation, de transmission et de développement local.

Cette implication reflète notre volonté de faire reconnaître la valeur universelle de ce patrimoine et de défendre une vision partagée du territoire. Elle s'appuie sur une exigence scientifique, une coordination territoriale solide et une volonté politique fortes.

À 1 207 mètres d'altitude, Montségur est le plus élevé des sites proposés. Il en est aussi l'un des plus marquants par sa puissance symbolique. Son intégration dans cette candidature reflète à la fois l'unité du projet et la singularité de nos territoires.

À travers cette candidature, nous affirmons une ambition : préserver nos sites, valoriser leur histoire, renforcer leur accessibilité et soutenir un développement touristique équilibré. Cette ambition porte aussi la promesse de faire du rural une terre d'avenir, où histoire et innovation se rejoignent pour construire un développement équilibré et durable.

Ce projet est celui d'un territoire uni. L'Ariège y prend toute sa part, avec passion, exigence et détermination.

© Département de l'Aude



CINQ QUESTIONS À HERVÉ BARO, PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION MISSION PATRIMOINE MONDIAL

Comment l'idée de proposer les forteresses royales du Languedoc au patrimoine mondial est-elle née ?

Au début des années 2010, après déjà 30 ans de politique de valorisation de notre patrimoine historique, nous souhaitions porter un projet ambitieux pour nos sites les plus emblématiques. Quoi de mieux alors que de viser la reconnaissance mondiale de l'Unesco ? Nous nous y sommes engagés avec sérieux et abnégation afin de définir ce qui pouvait faire la valeur de ces sites. Or, il est vite apparu que le système défensif des forteresses royales construites autour du château de Carcassonne était à la fois universel et exceptionnel. Il n'y avait plus qu'à – façon de parler, car le travail est intense – déposer le dossier auprès de l'État puis de l'Unesco.

Quels sont les enjeux d'une telle reconnaissance ?

Ils sont multiples. Ce sont des enjeux de préservation et de transmission d'un patrimoine culturel exceptionnel, témoin de son temps et d'une partie de l'histoire commune à toute l'humanité. Ce sont aussi des enjeux d'attractivité touristique et de développement économique raisonné en milieu rural, tout comme l'action sociale et éducative sur le territoire. Ce sont bien sûr des enjeux de protection, tant des sites eux-mêmes que du cadre naturel particulièrement riche dans lequel ils sont nichés. L'ensemble de ces enjeux est inscrit au cœur de notre plan de gestion.

Changement climatique, développement durable, protection de la biodiversité, tourisme raisonné : comment les questions contemporaines ont-elles guidé la candidature ?

Elles sont au cœur de notre candidature parce qu'elles en sont le moteur. Depuis le début, nous pensons cette candidature en intégrant tous les aspects qu'elle recouvre, en mettant en tension permanente les enjeux de la fréquentation de ces sites avec ceux de

leur préservation. À chaque étape, nous avons questionné tous ces aspects en associant les scientifiques et les professionnels compétents. Ainsi, nous avons travaillé bien sûr avec des historiens médiévistes ainsi qu'avec les professionnels du tourisme mais encore avec des naturalistes et des spécialistes de la biodiversité, chacun ayant voix au chapitre et chaque point faisant l'objet d'une attention particulière de notre part.

Comment avez-vous animé, embarqué toutes les énergies et forces vives sur le territoire ?

Ce sont des heures et des heures de travail, de réunions, d'échanges, de collaborations diverses et variées, pilotés par l'Association Mission Patrimoine Mondial et nos trois agents qui font un travail acharné, soutenus par les équipes du Département. Nous sommes allés, et continuons à aller à la rencontre des forces vives et des populations là où elles sont pour faire comprendre notre projet, le faire partager. Je me plais à penser que notre force de conviction, les attraits de notre projet, le fait qu'il mette en avant tous les enjeux précisés plus haut, a largement contribué à mobiliser les énergies.

Nous sommes en mai 2025, quelles sont les prochaines étapes de cette candidature ?

Le dossier est d'ores et déjà entré en phase d'évaluation par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) chargé d'analyser les biens culturels. Un rapport intermédiaire sera remis à l'automne, et nous aurons quelques semaines, début 2026, pour répondre aux questions qui nous seront posées. Le rapport définitif sera proposé au comité du patrimoine mondial qui statuera sur notre candidature, en juillet 2026. Nous avons déjà beaucoup fait mais les étapes qui sont devant nous sont à la fois les plus importantes et les plus intenses.

Le travail est donc loin d'être terminé.

LE CONTEXTE

LES MOTS DE LA CANDIDATURE

LES FORTERESSES ROYALES

Cet ensemble de forteresses constitue l'un des exemples les plus significatifs et les mieux préservés de l'architecture militaire déployée par les rois de France au milieu du XIII^e siècle.

En s'implantant dans la région en 1230, le pouvoir royal impose un modèle centralisé en créant une sénéchaussée, territoire administré par un représentant du roi – le sénéchal – qui regroupe les pouvoirs administratifs, juridiques et militaires.

Le pouvoir royal entreprend alors un vaste programme de fortifications. La cité de Carcassonne, qui est dotée d'une double enceinte abritant un château, est le centre de commandement de cette sénéchaussée. Parallèlement, une quinzaine de places fortes féodales, confisquées à des seigneurs locaux, sont entièrement reconstruites pour former un réseau autour de Carcassonne, à proximité de la nouvelle frontière avec le royaume d'Aragon-Catalogne.

Le but est d'assurer le contrôle du territoire et d'affirmer de façon spectaculaire l'autorité du roi. Avant leur transformation, ces sites étaient le plus souvent des villages fortifiés, dominés par le château, parfois modeste, du seigneur local. Il ne reste presque plus rien de ces lieux de vie ayant parfois abrité des communautés cathares et des chevaliers opposés à la croisade et au roi.

L'ARCHITECTURE MILITAIRE

Les fortifications ont été édifiées selon les principes de l'architecture militaire capétienne, qui n'avaient pas encore gagné le Languedoc. Ce modèle de forteresse est caractérisé par la régularité géométrique du tracé des enceintes, la multiplication des tours rondes à archères, la présence de tours maîtresses intégrées à la défense, de logis adossés aux courtines et l'éloignement des zones d'habitats.

Pour asseoir le pouvoir du roi, les maîtres d'œuvre royaux implantent les forteresses dans des zones aux reliefs difficiles en lieu et place de châteaux méridionaux préexistants. Pour cela, ils sont contraints d'adapter leurs concepts architecturaux, élaborés à l'origine pour les plaines du nord de la France, aux reliefs escarpés du pays, obligeant tailleurs de pierres, maçons et charpentiers à déployer une grande maîtrise technique.

Bâtis en même temps avec des moyens considérables, dans un temps relativement court et sous maîtrise d'ouvrage royale, ils présentent une unité stylistique remarquable. L'architecture militaire capétienne s'y exprime pleinement, tant dans la conception d'ensemble que dans le détail constructif.



Le château de Peyreperouse

CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS

En 1209, le pape Innocent III déclenche la «croisade contre les Albigeois», nom donné aux cathares occidentaux. Les croisés, venu surtout du nord de la France affrontent les vicomtes de Carcassonne et les comtes de Toulouse afin de les contraindre à réprimer la dissidence religieuse. Les opérations militaires durent plus de 20 ans et aboutissent à l'annexion du Languedoc par la couronne de France.

SÉNÉCHAUSSEE

Désigne le territoire placé sous la juridiction d'un sénéchal.

LANGUEDOC

Le mot « Languedoc » est une création de l'administration royale française pour désigner le territoire du sud de la France ajouté au domaine royal après la croisade contre les Albigeois. Il apparaît pour la première fois à la fin du XIII^e siècle dans une lettre du roi de France, pendant la mise en place du réseau fortifié. Il sert, dès l'origine, à désigner les possessions françaises situées à l'ouest du Rhône et à les distinguer de la Provence, située à l'est du fleuve.

Le Languedoc évoque une région riche en histoire, en culture et en paysages encore préservés. C'est une terre de contrastes entre la Méditerranée, les montagnes, les plaines viticoles et des villes chargées en histoire. Pour ses habitants, l'attachement culturel y est très fort, un savoureux mélange de soleil, de vent et d'histoire et un véritable art de vivre.

LE BIEN EN SÉRIE

Pour le patrimoine mondial, « les biens en série incluent deux ou plusieurs éléments constitutifs reliés entre eux par des liens clairement définis ».

Au sein d'un ensemble de châteaux qui répondaient aux mêmes objectifs politiques et militaires et avaient les mêmes caractéristiques architecturales, la série sélectionnée présente les sites les mieux conservés et les plus authentiques. Elle reflète une homogénéité thématique et une cohérence historique, à l'échelle d'un large territoire.



Le château de Montségur

REPÈRES HISTORIQUES

Les rois de France sur la période.

1180 – 1123 : Philippe II Auguste

1123 – 1126 : Louis VIII Le Lion

1226 – 1270 : Louis IX – Saint Louis

1270 – 1285 : Philippe III

1285 – 1314 : Philippe IV

....

1643 – 1715 : Louis XIV.

Les événements marquants

1209 – 1229 : Croisade contre les Albigeois

1226 : rattachement du Languedoc au royaume de France et mise en place de la sénéchaussée de Carcassonne

1228 : début du XIV^e : édification des forteresses royales du Languedoc

1258 : le Traité de Corbeil établit une frontière fixe entre les royaumes de France et d'Aragon

1659 : le Traité des Pyrénées déplace la frontière du royaume de France plus au sud, mettant fin à la fonction militaire des forteresses.



Le château de Puilaurens

LES HUIT FORTERESSES ROYALES DU LANGUEDOC



LE CHÂTEAU D'AGUILAR

Localisation : Tuchan

Altitude : 296 mètres

Enfermée derrière sa puissante double enceinte, la forteresse royale d'Aguilar domine, à 296 m d'altitude, la plaine viticole de Tuchan, surveillant un des rares passages des Corbières et ouvrant, au-delà, jusqu'aux premiers massifs pyrénéens.

C'est en 1241 qu'apparaît pour la première fois la mention du « castrum » d'Aguilar. Après l'échec de la révolte contre les croisés de Raimond Trencavel à laquelle il a pris part, Olivier de Termes se soumet sans condition au roi de France Louis IX et lui remet sa terre d'Aguilar. Entièrement restructuré, modernisé, doublé d'une seconde enceinte fortement défendue, voici donc Aguilar en première ligne face aux fortifications du puissant royaume d'Aragon comme Força Réal, Opoul ou Tautavel, dont les vestiges de la tour de guet se distinguent depuis Aguilar. Malgré sa faible altitude, le château permet d'embrasser d'un seul coup d'œil la diversité des paysages de la plaine viticole de Paziols-Tuchan, fermée à l'ouest par la majestueuse barre montagneuse du Tauch. Au sud-ouest, le panorama se déploie jusqu'au pic du Canigou.



LES FORTIFICATIONS DE CARCASSONNE

Localisation : Carcassonne

Altitude : 150 mètres

Constituées d'un château en cœur de la cité et de deux enceintes armées de 52 tours, les fortifications de Carcassonne sont au XIII^e siècle l'élément central du système défensif conçu par Louis IX et ses successeurs.

Juchée sur une butte de grès au-dessus du cours de l'Aude, surveillant la plaine entre Montagne Noire et Pyrénées, Carcassonne fut longtemps convoitée pour sa position stratégique sur le passage de la Méditerranée à l'Atlantique. Dès 1209, les croisés assiègent Carcassonne qui capitule au bout de quinze jours. Annexée au domaine royal en 1226, Carcassonne devient alors le siège du pouvoir administratif et militaire dans le cadre d'une circonscription royale : la sénéchaussée. Dès 1228, de grands travaux sont entrepris pour améliorer le système défensif. Carcassonne se transforme en une place forte hors du commun, servie par une garnison permanente et un

armement conséquent. Son architecture militaire novatrice sert de modèle sur tout le territoire et notamment dans la construction des forteresses royales du Languedoc, édifiées en moins d'un demi-siècle sur ordre du roi et sous le contrôle du sénéchal de Carcassonne.

Celui-ci a la charge de nommer les châtelains à la tête des garnisons, de veiller à leur approvisionnement, de leur fournir l'armement et les équipements militaires nécessaires. Centre politique, administratif et militaire, Carcassonne devient donc la base logistique de cet imposant dispositif de défense frontalier, qui marque de façon précoce l'émergence d'un État centralisé en France.

LES QUATRE CHÂTEAUX DE LASTOURS

Localité : Lastours

Altitude : 285 mètres



Dressées fièrement sur leur promontoire rocheux, les silhouettes altièrres des quatre châteaux de Lastours illustrent sans équivoque leur rattachement au domaine royal au XIII^e siècle. En 1209, Cabaret est assiégé en vain lors de la croisade des Barons menée par Simon de Montfort. La forteresse appartient à l'époque à Pierre-Roger de Cabaret, fidèle des vicomtes Trencavel, qui réussit à capturer Bouchard de Marly, un proche de Simon de Montfort. Vers 1238, les autorités royales envisagent de modifier la fortification du site et commencent à réquisitionner les habitants des villages voisins. Après l'insurrection en 1240 de Raymond II Trencavel, qui tente de reprendre la Cité de Carcassonne, le roi de France affirme son pouvoir en donnant l'ordre de raser l'ensemble du castrum de Cabaret – les trois châteaux, le village, son église et son cimetière – ainsi que les bourgs de la Cité de Carcassonne. Par la suite, le roi fait procéder au réaménagement du site : de nouveaux châteaux, de dimensions assez réduites, sont édifiés au sommet de la crête, selon les principes de l'architecture militaire capétienne. Trois d'entre eux reprennent le nom des anciennes tours seigneuriales (Cabaret, Surdespine et Quertineux) ; un quatrième comble l'espace entre Cabaret et Surdespine, la Tour Régine.



LE CHÂTEAU DE MONTSÉGUR

Localité : Montségur

Altitude : 1207 mètres

Implanté sur le front nord des Pyrénées, à 1 207 m d'altitude au sommet d'un piton rocheux (le pog), le château de Montségur s'impose comme la plus haute des forteresses royales du Languedoc. Si le souvenir des cathares plane encore sur le site, la forteresse actuelle témoigne de la nouvelle autorité du roi de France sur le territoire. Trois châteaux semblent s'être succédé à Montségur au fil de l'histoire. La forteresse royale a été édifiée entre la seconde moitié du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle et prend la place de l'ancien castrum cathare. Elle se compose d'une vaste cour et d'un tour-maîtresse servant de logis. La position dominante du site offre au nord, vers la plaine, un panorama exceptionnel dont l'horizon est la Montagne Noire, à près de 70 km. Au premier plan se dessinent les chaînons successifs des montagnes boisées sous-pyrénéennes, puis le Plantaurel et les villes de Lavelanet et Laroque-d'Olmes. Les collines aquitaines et les Corbières occidentales sont pleinement visibles au nord-est, tandis que le regard porte au nord-ouest jusqu'à la plaine de l'Ariège.



LE CHÂTEAU DE PEYREPERTUSE

Localité : Duilhac-sous-Peyrepertuse

Altitude : 797 mètres

Majestueux vaisseau de pierre perché à près de 800 m d'altitude, épousant les lignes d'une longue crête calcaire, dominant les reliefs à des kilomètres à la ronde et jusqu'à la mer Méditerranée, le château de Peyrepertuse s'impose comme l'un des maillons essentiels du réseau de défense initié au XIII^e siècle pour affirmer la puissance du royaume de France.

Dominant les reliefs jusqu'à la mer Méditerranée, la crête vertigineuse de Peyrepertuse a vu se succéder de nombreux prétendants. Mais c'est au roi de France Louis IX que l'on doit aujourd'hui ce gigantesque vaisseau de pierre.

L'histoire de Peyrepertuse s'inscrit dès lors dans un contexte politique mouvementé, marqué par des jeux d'alliance multiples et la complexité du système féodal. Passé sous la tutelle du vicomte de Narbonne puis dans l'orbite du comté de Barcelone,

le château est d'abord administré par une puissante lignée de seigneurs qui apparaît au tout début du XI^e siècle. Au début du XII^e siècle, le site forme un véritable *castrum*, comprenant un ouvrage défensif, une église et une communauté de villageois. En 1239 le château de Peyrepertuse est vendu au roi de France, Louis IX. Pour affirmer son pouvoir sur ce territoire particulièrement instable, convoité notamment par la couronne d'Aragon, Louis IX entreprend une gigantesque campagne de rénovation et d'agrandissement de la forteresse. Ce chantier historique s'annonce officiellement dès 1242, par la commande du roi au sénéchal de Carcassonne. Ainsi fortifié et commandé depuis la sénéchaussée de Carcassonne, Peyrepertuse intègre en 1258 le réseau des forteresses royales du Languedoc.



LE CHÂTEAU DE PUILAURENS

Localité : Lapradelle-Puilaurens

Altitude : 697 mètres

Dominant un important carrefour naturel, à la croisée des plaines de l'Aude et des hautes montagnes du massif pyrénéen, l'imposante silhouette crénelée de Puilaurens a gardé toute sa hauteur, surgissant à 697 m d'altitude au sommet d'une crête abrupte, au-dessus des forêts de la vallée de la Boulzane. Le nom de Puilaurens réapparaît dans l'histoire peu après le début de la croisade contre les albigeois. En 1242, fuyant l'inquisition, une petite communauté de « parfaits » et de « parfaites » trouve refuge à Puilaurens et y demeure à partir de 1243 sous la protection de Chabert de Barbaira, seigneur faidit qui commande également le château de Quéribus. L'année officielle de l'annexion de Puilaurens par le roi de France n'est pas connue, mais elle intervient probablement entre 1250 et 1255, date à laquelle Chabert de Barbaira remet le château de Quéribus à Louis IX. En août 1255, Saint Louis, décidant de réorganiser militairement la région, ordonne au sénéchal de Carcassonne de reconstruire le château de Puilaurens. Le traité de Corbeil, trois ans plus tard, entérine la suzeraineté française sur la région et porte Puilaurens à l'avant-poste de la nouvelle frontière avec le royaume d'Aragon. Contrairement aux autres forteresses des Corbières, Puilaurens ne semble pas avoir conservé d'éléments antérieurs à la conquête royale. Le château primitif fut probablement rasé lors de la reconstruction commandée par Louis IX en 1255.



LE CHÂTEAU DE QUÉRIBUS

Localité : Cucugnan

Altitude : 728 mètres

Véritable nid d'aigle dressé à 728 m d'altitude sur un piton rocheux à l'extrême sud des Hautes-Corbières, le château de Quéribus, située sur la commune de Cucugnan surveille depuis des siècles la vaste plaine du Roussillon. Sa position stratégique, aux confins des anciens royaumes de France et d'Aragon, a conduit le château de Quéribus à longtemps défendre les terres du Sud avant de protéger celles du Nord, intégrée dans le réseau défensif du royaume de France au XIII^e siècle. Après le traité de Meaux-Paris en 1229, et plus encore après l'échec de la révolte du vicomte de Trencavel en 1240, le château sert de refuge aux cathares et aux faidits, ces seigneurs languedociens dépossédés de leurs terres pour cause de soutien à l'« hérésie ». Si le roi de France Louis IX décide alors d'assiéger Quéribus, c'est moins pour réduire ce « nid d'hérétiques » que pour assurer sa position face aux domaines de la couronne d'Aragon.

Devenu forteresse royale, le château de Quéribus est complètement restauré afin de renforcer son rôle militaire. Agrandi et surmonté d'une fière tour-maîtresse, Quéribus peut désormais assurer pleinement son rôle de vigie sur la nouvelle frontière avec l'Aragon, fixée par le traité de Corbeil en 1258.



LE CHÂTEAU DE TERMES

Localité : Termes

Altitude : 470 mètres

Au cœur des Corbières, le château de Termes s'élève à 470 mètres au sommet d'un promontoire rocheux entouré par les méandres de gorges profondes où coule le Sou. Une position défensive naturelle d'exception qui n'échappa ni aux seigneurs locaux, ni au roi de France au XIII^e siècle.

Mentionné pour la première fois au XI^e siècle sous le terme de *castrum*, le château de Termes est le fief d'une puissante famille seigneuriale, les Termes, qui règnent sur le Termenès, territoire composé d'une soixantaine de villages. Les seigneurs de Termes sont notamment connus pour soutenir la dissidence cathare. Parmi les membres éminents de cette grande famille, Raymond de Termes tient le *castrum* à l'arrivée des croisés en 1210, et son fils, Olivier de Termes, détenteur du château d'Aguilar est considéré comme l'un des meilleurs chevaliers de l'époque.

Termes est la première forteresse des Corbières à entrer dans le domaine royal au XIII^e siècle après un siège historique de quatre mois mené par Simon de Montfort en 1210. La chute de la forteresse a un grand retentissement et provoque l'effondrement de la résistance dans les Corbières. Suite au traité de Corbeil en 1258, qui fixe la nouvelle frontière franco-aragonaise au sud des Corbières, le roi envisage la restructuration immédiate de Termes. En 1260, le village castral est déplacé dans la vallée afin de dégager les abords du château. La reconstruction de la forteresse démarre probablement à cette même période, selon les principes de l'architecture militaire capétienne. Perchée au-dessus de gorges profondes, elle fera office de vigie durant quatre siècles.

LA CANDIDATURE COMMENT ÇA MARCHE ?

« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial ». (Source Unesco)

Conformément à ces principes, l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO repose sur **la démonstration de cette valeur universelle exceptionnelle**, telle que définie par un ou plusieurs des dix critères de sélection.

Dans le cas du bien en série « Forteresses royales du Languedoc », la proposition d'inscription s'appuie sur deux de ces critères :

Critère (iii) : Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages.

Critère (iv) : Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine.

Cette valeur universelle exceptionnelle s'exprime à travers cinq attributs :

ATTRIBUT 1

Une place-forte centrale de grande ampleur

- Les fortifications de Carcassonne matérialisent la centralité du pouvoir militaire et politique exercé par le sénéchal, représentant direct du pouvoir royal. Elles jouent un rôle de place centrale, dont le château du sénéchal est le cœur, et de lieu du pouvoir temporel, par leurs vastes dimensions et par leur aspect dissuasif.
- La valeur universelle exceptionnelle de la Ville fortifiée historique de Carcassonne a déjà été reconnue lors de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en 1997; la conservation et l'intégrité de ses fortifications sont exceptionnelles et exemplaires grâce aux restaurations basées sur une véritable étude scientifique faite sous la direction de Viollet-le-Duc au XIX^e siècle.

ATTRIBUT 2

Un ensemble défensif nouveau conçu à l'échelle d'un territoire

- Les châteaux ont été construits par l'administration royale pour former, sur tout le territoire de la sénéchaussée, un réseau défensif centré sur Carcassonne et protéger les confins méridionaux de la sénéchaussée face à l'Aragon.
- Par son importance et ses qualités matérielles et visuelles, ce système fortifié est aussi destiné à impressionner les populations locales réputées rebelles et hérétiques au moment de la conquête.

ATTRIBUT 3

Un programme constructif d'ensemble homogène

- L'édification de ces châteaux, bâtis sous maîtrise d'ouvrage royal, grâce à des chantiers menés en parallèle dans un temps relativement court, a constitué une avancée du point de vue technique, logistique et administratif. Ils sont un exemple éminent de la planification d'un système défensif caractéristique des débuts de l'État centralisé en France.
- Ils sont édifiés selon les principes de l'architecture militaire capétienne du XIII^e siècle, qui n'avaient pas encore gagné le Languedoc, caractérisés par la régularité géométrique du tracé des enceintes, la multiplication des tours rondes à archères, la présence de tours maîtresses intégrées à la défense, de logis adossés aux courtines et l'éloignement des zones d'habitats. 18 Résumé analytique Le système de forteresses de la sénéchaussée de Carcassonne (XIII^e - XIV^e siècles)

ATTRIBUT 4

Des châteaux sentinelles de crête

- Les sites ont été choisis par l'administration royale parmi les places-fortes féodales de la région, en fonction de leurs positionnements stratégiques et de leurs emplacements escarpés, facilement défendables.
- Les principes de fortification élaborés à l'origine pour les plaines du nord de la France ont dû ici être adaptés à des reliefs escarpés obligeant maîtres d'œuvre, maçons et charpentiers à réaliser des prouesses architecturales.
- Les fortifications de Carcassonne et de ses châteaux royaux associent rationalité architecturale, efficacité militaire et monumentalité ostentatoire destinés à imposer l'autorité capétienne sur les populations rebelles et décourager les velléités offensives du royaume d'Aragon.

ATTRIBUT 5

Une grande qualité visuelle conservée

- Leur position escarpée et l'absence d'habitat civil autour des murailles en raison de la militarisation de leurs abords en font aujourd'hui des repères visuels impressionnants au sein de paysages préservés et peu anthropisés depuis le XIII^e siècle.

MONTSÉGUR : UN ENGAGEMENT FORT DU DÉPARTEMENT POUR LA VALORISATION DU SITE

Dans le cadre de la candidature du château de Montségur au patrimoine mondial de l'UNESCO, le Département affirme son rôle moteur en accompagnant plusieurs opérations stratégiques visant à préserver, sécuriser et valoriser ce site emblématique :

>> Conservation du château : 312 500 €

- 12 500 € HT pour des travaux de sécurisation d'urgence du château
- 300 000 € HT mobilisés sur 4 ans (2025–2028) pour accompagner les travaux de restauration et de mise en valeur paysagère, sous maîtrise d'œuvre d'un architecte du patrimoine.

>> Requalification du parking au pied du pog :

- 76 500 € HT pour la route
- 138 942 € HT pour le parking au pied du pog



ET APRÈS ?

LA DÉCISION ATTENDUE DANS 18 MOIS

Le dépôt de la candidature par la France en janvier 2025 a marqué le lancement d'une phase de 18 mois d'expertise par une organisation internationale non-gouvernementale, l'ICOMOS, le Conseil international des monuments et des sites, avant la décision du Comité du patrimoine mondial, attendue à l'été 2026.

Inscrire un bien au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est le reconnaître et le protéger pour sa valeur universelle exceptionnelle. Ce classement vise ainsi à préserver ces monuments des menaces liées notamment au changement climatique ou aux aménagements modernes.



Le château de Lastours

À travers le déploiement d'un plan de gestion, il s'agit de trouver le juste équilibre entre développement territorial, préservation des patrimoines et des paysages, mise en valeur touristique et amélioration du cadre de vie des habitants.

LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DE GESTION :

ANTICIPER LES CONSÉQUENCES DE L'INSCRIPTION, GARANTIR LA PRÉSERVATION ET LA TRANSMISSION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

En février 2020, les porteurs de projet se sont collectivement engagés dans le travail de co-élaboration et de mise en œuvre du plan de gestion du bien en série.

Cette procédure, construite en large concertation avec les acteurs du territoire et la population locale a permis d'aboutir à la construction d'une feuille de route partagée au service de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur du bien.

Le plan de gestion tel que proposé comprend 8 grands engagements, déclinés ensuite en programme d'actions opérationnels. Sa durée d'application s'étend sur les douze prochaines années et son déploiement a d'ores-et-déjà débuté à travers la mise en place d'actions ultra-prioritaires, touchant notamment à la conservation des monuments, la protection des paysages, la promotion d'un tourisme durable, l'éducation...

UNE MOBILISATION COLLECTIVE

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE

Un comité scientifique pluridisciplinaire a été constitué afin de garantir la rigueur scientifique, l'objectivité historique et la solidité du dossier présenté. Par leur expertise et leur engagement, ses membres contribuent à approfondir la connaissance du bien en série, à affirmer sa valeur universelle exceptionnelle, et à asseoir la légitimité de sa reconnaissance par l'UNESCO.

- **Jean-Loup ABBÉ**, professeur d'histoire médiévale, Université Toulouse-Jean-Jaurès.
- **Dominique BAUDREU**, Centre d'archéologie médiévale du Languedoc.
- **Lucien BAYROU**, architecte honoraire, docteur en histoire de l'art.
- **Philippe BRAGARD**, professeur d'histoire de l'architecture médiévale et de l'urbanisme, Université catholique de Louvain (Belgique).
- **François BRETON**, architecte des bâtiments de France, chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Aude depuis septembre 2016.
- **Aline BROCHOT**, ingénieur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), laboratoire Ladyss, Université Paris I - Panthéon Sorbonne.
- **Vincent CASSAGNAUD**, architecte des bâtiments de France, chef du UDAP de l'Aude jusqu'en mai 2016.
- **Sylvie CAUCANAS**, conservatrice générale du patrimoine, ancienne directrice des Archives départementales de l'Aude.
- **Bernard DAVASSE**, enseignant-chercheur au Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage (CEPAGE), ADESS-UMR 5185 CNRS/École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.
- **Daniel FABRE †**, directeur du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (LAHIC), directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
- **Nicolas FAUCHERRE**, professeur d'histoire de l'art et d'archéologie médiévales, Université d'Aix-Marseille.
- **Marie-Élise GARDEL**, docteur en histoire, archéologue médiéviste.
- **Marie-Claude MARANDET**, professeur d'histoire médiévale et chercheuse permanente au Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes (CRHISM), Université de Perpignan Via Domitia.
- **Jean-Paul MÉTAILIÉ**, directeur de recherche au CNRS, laboratoire GEODE, Université Toulouse-Jean-Jaurès.
- **Jean MESQUI**, ingénieur général des Ponts et chaussées, docteur ès lettres (France).
- **Claudine PAILHES**, conservatrice générale du patrimoine, ancienne directrice des Archives départementales de l'Ariège.
- **Michel ROQUEBERT †**, écrivain.
- **Jean YASMINE**, architecte, docteur en archéologie, professeur à l'Université libanaise de Beyrouth (Liban).

LE COMITÉ DE BIEN

Le comité de bien constitue l'organe décisionnaire de pilotage. Il s'agit d'un comité d'orientation qui valide les axes stratégiques de la démarche et veille à la mise en œuvre des engagements du plan de gestion. Le caractère interdépartemental du bien en série positionne le comité de bien sous l'autorité du préfet de Région. Le Préfet est assisté dans sa mission par trois vice-présidences respectivement portées par la présidente du conseil régional d'Occitanie, la présidente du Département de l'Aude et le président délégué de l'AMPM.

Le comité de bien rassemble tous les membres de l'AMPM auxquels s'ajoutent l'ensemble des partenaires, institutions, services et structures territoriales qui œuvrent pour la gestion des forteresses. Il se réunit une fois par an.

L'ASSOCIATION MISSION PATRIMOINE MONDIAL (AMPM)

En septembre 2019, l'Association Mission Patrimoine Mondial a été créée, en vue de fédérer l'ensemble des collectivités concernées par la démarche. L'AMPM est présidée par le Département de l'Aude, et constitue l'outil technique de ce dernier pour animer et coordonner le projet. Elle rassemble aujourd'hui 18 membres de droits et actifs composés de : la Région Occitanie, les Départements de l'Aude et de l'Ariège, le Centre des Monuments Nationaux, les communes gestionnaires de sites et les communautés de communes. Sa création répond à une forte préconisation des ministères de la culture et de la transition écologique invitant les porteurs de projet à se doter d'une structure de gouvernance propre.



Château de Puilaurens

RAPPEL DES DATES CLÉS

C'était il y a 12 ans maintenant, l'idée de construire une candidature au patrimoine mondial de l'Unesco autour des sites patrimoniaux emblématiques du département de l'Aude et de la Région émergeait au sein des milieux politiques et culturels locaux. Depuis l'idée s'est progressivement transformée en un vaste et ambitieux projet scientifique et territorial. Un large réseau d'acteurs s'est progressivement mobilisé autour d'une volonté commune : l'inscription sur la liste du patrimoine mondial d'un patrimoine d'exception.

2013

Constitution du comité scientifique pluridisciplinaire, dont le rôle a été d'identifier et de justifier le caractère universel et exceptionnel d'une série de châteaux. Ce travail a conduit à la sélection de huit monuments. Dès lors a débuté le travail d'écriture d'un premier dossier de proposition d'inscription.

2017

La ministre de la Culture, Audrey Azoulay, inscrit le dossier sur la Liste indicative de la France, au sein de laquelle l'État sélectionne les candidatures qu'il adresse au comité du patrimoine mondial à raison d'une par an seulement.

La Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) du bien en série est démontrée à l'occasion de la 1^{re} audition devant le Comité Français du Patrimoine Mondial (CFPM)

2019

L'AMPM est créée permettant de fédérer l'ensemble des acteurs dans une gouvernance collégiale

2020

2^e audition devant le CFPM pour illustrer l'intégrité et de l'authenticité du bien et pour valider l'analyse comparative internationale.

2021

3^e audition devant le CFPM pour présenter les propositions de périmètres du bien, de zone tampon et des protections associées.

2023

4^e audition devant le CFPM pour valider en première lecture le plan de gestion et la gouvernance du bien en série

2024

5^e audition devant le CFPM pour la présentation du dossier complet et examen de complétude

2025

Dépôt du dossier en janvier auprès du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

2026

Décision attendue lors de la 48^e session du comité du patrimoine mondial.

FORTERESSES ROYALES DU LANGUEDOC

Aguilar • Carcassonne • Lastours • Montségur
Peyrepertuse • Puilaurens • Quéribus • Termes



www.forteressesroyalesdulanguedoc.fr

CONTACT PRESSE :

 PIERRE LAPORTE COMMUNICATION

Pierre Laporte, Laurent Jourden,
Christine Delterme

01 45 23 14 14 – info@pierre-laport.com

Crédits photo : Philippe Benoist-AMPM

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

